

Auteur, titre et références du texte :

G.D., « Anciennes forêts du département de la Mayenne », dans *Mémorial de la Mayenne*, 1843, t. 2, p. 126-146.

Mis en ligne par :

Archives départementales de la Mayenne
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France
archives@cg53.fr

Date de première mise en ligne : 6 février 2004.

Référence : FR-AD53-BN-0023

Texte relu par :

Joël Surcouf
d'après un exemplaire conservé aux
Archives départementales de la Mayenne
(cote : AC 56).

D'autres textes sont disponibles

sur le site des Archives de la Mayenne :
<http://www.lamayenne.fr>

ANCIENNES FORÊTS DU DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

QUELQUES ÉTYMOLOGIES. — FORÊTS BARONNIALES. — ORIGINE DU NOM DE LA
MAYENNE. — NOM PRIMITIF DE LAVAL. — DROITS D'USAGE DANS LA FORÊT DE
CONCISE. — DESTRUCTION DES FORÊTS

Notre pays fut autrefois couvert de bois ; c'est la croyance générale que tout sert à corroborer.

Chez les Gaulois, les bois étaient sacrés ; au moyen-âge, d'après la loi, toute baronnie dût avoir sa forêt.

Les barons d'Entrammes, de la Chapelle-Rainsouin, de Mortier-Crolles, de Villaines, de Lassay, durent avoir leur forêt tout comme les hauts barons de Mayenne, de Laval, de Sainte-Suzanne, de Châteaugontier et de Craon.

Il peut y avoir quelque instruction à retirer du nom des forêts.

La science des étymologies est conjecturale sous un rapport ; sous un autre, c'est une science positive. Deviner l'origine d'un nom est conjectural ; on peut rencontrer juste ou se tromper sans que souvent il y ait moyen de prouver soit la vérité soit la fausseté de l'assertion. Mais savoir les diverses origines possibles d'un nom, peser les circonstances qui en augmentent ou en diminuent les probabilités, est une connaissance positive que quelquefois il n'est pas permis de ne pas posséder. Je puis me tromper sur l'origine du nom de *franc* ; mais je ne saurais ignorer les diverses interprétations que l'on peut donner de ce nom. Il serait faux que Rome eût reçu son nom de Romulus, qu'il ne serait pas permis d'ignorer qu'on lui attribue généralement cette origine. Dans la Mayenne, je puis bien refuser à Walla, l'honneur d'avoir fondé Laval, et de lui avoir donné son nom, mais je ne dois pas ignorer ce que nos chroniques en racontent.

Une étymologie présentée diversement d'après des bases également raisonnées, ressemble à un fait historique présenté diversement par les auteurs. La discussion historique est une partie de l'histoire, et souvent le point de difficulté est devenu insoluble, que la recherche a encore son but d'utilité. Quand le vrai absolu se cache, il peut être encore utile de rechercher le vraisemblable ou même le possible ; le vrai est le trait même du tableau ou du portrait : le possible peut du moins en présenter le

caractère, la physionomie. Toute étymologie raisonnable contiendra toujours quelque chose de l'histoire ou de la géographie ancienne du pays. A Laval je puis ne pas me prononcer entre les diverses opinions relatives à l'antique église de Prix, de Price ou de Périls ; mais si je tiens à connaître mon histoire locale je ne dois pas ignorer que ce nom s'interprète par les uns *Prisca Ecclesia*, l'ancienne église, par d'autres, *Ecclesia de Periculis*, ce qui indique un danger quelconque, soit de la localité, soit de l'époque¹, par d'autres enfin *Ecclesia de Pretio*, l'église de Prix, de mérite, l'église recommandable, la grande église. Toutes ces étymologies pourraient être également soutenues et leur connaissance est utile, parce que toutes renferment un point de vue également vrai. C'est bien l'antique église du pays : peut-être y eut-il dans sa situation danger de la rivière et danger de la forêt ; peut-être aussi, dans son époque, danger des ravages Normands ? enfin ce devait être en effet la grande église, l'église de Prix. Ne peut-on pas dire aussi qu'un nom peut en réalité avoir plusieurs origines différentes, ou, ce qui est la même chose, que les diverses significations d'un même mot servent quelquefois à l'établissement d'un nom comme à sa conservation.

Notre pays nous offre des noms de quatre origines différentes, c'est qu'il a été possédé par quatre nations différentes ; les Français, les Germains, Allemands ou Teutons, les Romains et les Gaulois. Faire voir dans les diverses langues de ces peuples l'origine probable ou simplement possible des noms qui existent encore aujourd'hui, ne saurait appartenir qu'à une critique historique, saine et utile.

Notre Argentré a-t-il quelque rapport avec les divers noms du même genre connus du temps des Gaulois ? il s'en suivra probabilité à tout le moins d'un établissement gaulois sur ce point. A quelle nation doit-on attribuer le retranchement que l'on remarque à la jonction de la petite rivière de Jouanne avec la Mayenne ? son nom est tout latin, Entrammes, *Inter amnes* ; il y a dès lors présomption d'une origine romaine ou du moins d'une date romaine. Ce retranchement est une coupure à la manière des barbares du nord, s'étendant d'une rivière à l'autre. Si les Romains n'en usèrent pas ainsi même dans leur décadence, il sera permis de se décider pour l'origine barbare à une époque encore romaine.

Cette digression ne sera pas la seule à laquelle nous conduira cette note sur les forêts ; elle nous a paru utile avant d'exposer quelques étymologies sur lesquelles nous appelons l'attention du lecteur, ami des souvenirs de son pays. Cette note n'est d'ailleurs qu'une suite d'études ou de questions historiques nées à l'occasion des forêts et de leurs noms. La diversité des matières y fera peut-être excuser le manque de régularité que l'on pourra y remarquer.

Les forêts sont antérieures à l'établissement baronial ; leur nom a dû précéder celui de la baronnie.

Quelquefois la forêt baroniale porte le même nom que la baronnie, d'autrefois c'est un nom différent. Dans le premier cas, à moins que la forêt ne soit elle-même un démembrement d'une forêt plus considérable, ce qui aurait amené son changement de nom, on peut penser que c'est elle qui a donné son nom à la baronnie et non la baronnie qui aurait donné le sien à la forêt. Dans le second cas, le nom le plus ancien des deux sera encore celui de la forêt.

Un château, une ville reçoit son nom de son fondateur ou de diverses circonstances même accidentelles. Les forêts tiennent au sol, pour ainsi dire, comme les rivières et les montagnes. Leur nom, avec celui des rivières et des montagnes, est ce qu'il y a de plus immuable dans la carte du pays. Une variation dans le nom indique un changement dans l'objet. Les portions distraites de la forêt peuvent recevoir de nouveaux noms ; ce qui en reste conserve ordinairement son antique dénomination.

Si ces prémices étaient admises, il s'en suivrait que, lorsque la forêt baroniale et la

¹ Le Mont Saint-Michel s'est appelé pour une raison semblable, Mons Sancti Michaelis in periculo Maris, *le Mont Saint-Michel des périls de la mer*, ce qui peut être un souvenir de la grande invasion de l'Océan qui forma la baie d'Avranches.

ville, ou le château, portent le même nom, si ce nom est ancien, comme à Mayenne et à Craon, il a dû appartenir d'abord à la forêt ; s'il est moderne, comme à Villaines, il appartient premièrement à la ville ou château ; la forêt ne l'a reçu que comme démembrement d'une forêt plus considérable.

La ville et baronnie de Mayenne aura pris son nom de la forêt ou du pays où le château fut construit et l'historien Guyard de la Fosse doit se tromper en pensant que ce fut un Méen de Fougères qui, en construisant le château, lui donna son nom. Ce nom appartenait à la rivière et probablement à tout le canton, antérieurement à l'époque où l'on pense que Méen de Fougères a vécu. Le nom de la Mayenne, *Meduana*, existait du temps de César. Le poète Lucain le cite dans la Pharsale : « L'Angevin, dégoûté d'habiter les brouillards de la Mayenne, retourne vers la Loire. »

In nebulis Meduana, tuis marcere perosus
Andus, jam placida Ligeris recreatur ab undâ.

Pharsale, Ch. I^{er}.

De ce que la forêt qui autrefois devait couvrir la plus grande partie du pays ne porte pas d'autre nom, nous sommes portés à conclure que c'était à la fois et le nom de la rivière et celui de tout le canton. La ville de Mayenne dût être originairement *Castellum in pago Meduanensi*, comme Jublains *Civitas in pago diablintico ou diublintico*, Angers *Civitas Andegavorum*.

Med ou *Mad*, en Gaulois ou celtique, signifie, dit-on, *bon* ; comme nous ne voyons ni dans la rivière ni dans le pays rien qui puisse particulièrement réclamer l'épithète de bonté, nous ne saurions admettre cette étymologie. D'autres personnes ont pensé que la Mayenne ou plutôt la Maine a pris cette désignation du mot celtique *maën* rocher² ; la rivière coulant constamment dans un lit de rochers et le pays presque tout entier étant parsemé de rochers, rien ne s'oppose à cette origine. Mais alors quelle origine donner au mot *meduana* que nous trouvons dès le temps de César ? dans l'opinion commune, Maine ne serait qu'une contraction de ce mot³.

Il y a en Angleterre une rivière *Medway* dont le nom latin est probablement *Meduana*. Il serait intéressant de connaître les rapports qui peuvent se trouver entre cette rivière et la nôtre. En voici un que nous nous hasarderons d'indiquer. La *Medway* est à mi-chemin de Douvres à Londres, notre *Meduana* est à mi-chemin de la cité des Cénomans à celle des Redons. *Med* veut dire *milieu*, *Med-way* est la traduction littérale de *media-via* mi-chemin ; *meduana* serait-il une contraction d'une autre contraction *med-viana*, la rivière que l'on trouve à mi-chemin, qui traverse à mi-chemin ?

Notre pays porte très-peu de traces du séjour des Romains ; à leur époque ce devait être encore une forêt continue depuis les environs du Mans, ou du moins de Vagoritum, jusqu'aux environs de Rennes. Sur cette longue distance, le point le plus remarquable devait être la traversée de la rivière placée au point milieu entre les deux villes. De là, le nom de cette rivière, la *rivière de Mi-Voie*. Ceci n'est pas seulement une supposition ; nous continuons le rapprochement avec la *Medway*.

² D'où vient le mot *Maën-hars*, *haie de pierre*, *limite de pierre*, nom donné aux pierres druidiques.

³ Comment de Maine a-t-on fait ensuite Mayenne contrairement à l'usage qui contracte et raccourcit les noms et ne les allonge pas ? Nous l'ignorons. Ce fut peut-être une innovation parisienne de l'époque du célèbre duc de Mayenne.

Il est à remarquer que la rivière de Mayenne porte encore aujourd'hui son ancien nom de *Maine* sur plusieurs points ; à sa source où se trouve le village de Maine, dans la traversée de toutes les villes, où l'on voit des rues et des quartiers du Val-de-Maine et non de Mayenne, enfin à son embouchure où l'ancienne désignation est maintenant consacrée par le nom du département *Maine-et-Loire*.

Souvent on trouve à l'une des sources principales d'une rivière un village du nom de cette rivière. La rivière donne-t-elle son nom au village ou le village à la rivière ? Ceci ne nous semble pas pouvoir faire question. On procède en tout du connu à l'inconnu : la rivière était connue et portait un nom longtemps avant qu'il existât un village à l'une de ses sources. A l'origine les populations remontent les rivières et les descendent peu ; il en est de même par conséquent des noms.

Si la *Medway* et notre *Meduana* ont reçu leur nom de leur position, ce nom leur est venu du point où ces deux rivières étaient traversées par le chemin. Sur l'une et l'autre rivière, ce point aura sans doute dû présenter à l'origine un nom où la racine *Med*, milieu, se sera rencontrée. C'est précisément ce qui a lieu. Sur la *Medway*, le point de passage entre Douvres et Londres se nomme *Maidstone*, *Medstone*, *Pierre* ou *limite du milieu*, *limite mitoyenne*. Sur la *Meduana*, si nous nous en rapportons à Adrien de Vallois dans sa notice des Gaules, ce point de passage se nomma *Madvallis*, *Medvallis*. Sur la *Medway*, c'était une limite qui se trouvait posée au point milieu ou censé le milieu entre la ville et le port de mer : sur notre *Meduana*, ce n'est pas une limite, mais il se trouve une vallée et c'est cette vallée qui prend le nom de vallée du milieu.

Ceci va s'étayer de nouvelles présomptions et en même temps nous en tirerons des renseignements historiques intéressants.

Les vers que nous avons cités du poète Lucain ne sont pas semblables dans les différents exemplaires. Les éditions modernes portent :

« In nebulis, Meduana, tuis ... »

L'édition imprimée à Lyon en 1616 donne au contraire la version :

« In nebulis, Medualle, tuis ... »

On voit que cette variante n'est pas une erreur de copiste ; elle peut remonter au temps même où écrivait Lucain. Il a pu mettre indistinctement ou *Medualle* ou *Meduana*, rivière de mi-voie, ou rivière de la vallée de Mi-Voie ; et, puisqu'on trouve les deux versions, elles sont probablement dues l'une et l'autre au poète lui-même. D'où nous sommes portés à penser que le local où se trouve aujourd'hui *Laval*, se nommait *Medvallis* dès le temps de Lucain et de Jules César.

Cette présomption nous paraît une découverte historique intéressante. Nous trouvons en outre dans les rapprochements que nous venons de faire la preuve qu'Adrien de Valois ne s'est pas trompé non plus, en fixant à Laval le lieu que les historiens de Louis le Débonnaire ont nommé *Madvallis*.

Lors de la révolte du prince Lothaire contre son père, l'empereur Louis le Débonnaire, il est dit que les révoltés ayant le dessous, Lothaire fut obligé de se retirer dans le midi de la France tandis que son armée se réfugia sur les limites de la Bretagne. L'empereur envoya des forces considérables pour achever de réduire cette dernière ; mais elle revint sur ses pas, les deux armées se rencontrèrent et la victoire demeura aux rebelles. Du côté de l'empereur, plusieurs généraux, entr'autres un comte Vivien, demeurèrent au nombre des morts.

Les vainqueurs se trouvèrent cependant trop faibles pour profiter de leurs succès, ils écrivirent en hâte à Lothaire, à Vienne sur le Rhône, lui annonçant la position des affaires et lui demandant de venir se mettre à leur tête. Lothaire partit de Vienne, fit des sièges chemin faisant, et, ayant enfin rejoint son armée dans le Maine, il la porta en avant vers Blois. Là, le différend se termina par un accord : le prince se soumit et vint demander pardon à son père.

L'historien parlant du lieu où Lothaire rejoignit son armée dans le Maine s'exprime ainsi : « Lothaire parvint à Orléans d'où il arriva dans le pays des Manceaux, à un domaine nommé Matualis. » (*l'Astronome. An 834.*)

« ... Aurelianam urbem pervenit, deinde in pagum cenomanticum, in villam cujus vocabulum est Matualis. » Sur ce dernier mot, dom Bouquet ajoute en note que ce nom est le même que Madualis, composé du mot celtique *mad*, *bon*, joint à *vallis*, *vallée*, et que ce lieu se nomme aujourd'hui *Laval*, ainsi que le pense de Vallois dans sa notice des Gaules. « In vitâ sancti Medardi Madualis vocatur ubi dicitur nomen esse compositum ex duobus vocabulis, altero Britannico seu Gallico *Mad*, et altero latino et Maduallis idem esse ac *Bona vallis*. Nunc est oppidum Laval dictum, ut censet Vallesius in notitiâ Galliarum. »

Danville ne fait pas mention de *Madvallis* ou *Matuallis* dans sa description de

l'ancienne Gaule. La nouvelle traduction des historiens latins de France adopte l'opinion de Valois telle qu'elle est rapportée dans dom Bouquet. Au lieu de *Madvallis*, le traducteur écrit simplement *Laval*, sans faire aucune mention du premier nom. « Lothaire se rendit à Orléans, puis dans le Maine, à un domaine nommé *Laval*. »

La question s'est cependant élevée de savoir si Adrien de Valois avait eu raison d'assigner l'emplacement de *Madvallis* à Laval. Les motifs de douter sont que ce critique n'indique aucune source ou aucune preuve à l'appui de son assertion, et qu'il a existé un autre point du Maine connu pour avoir porté le même nom de *Matvallis*, la ville actuelle de Saint-Calais ?

Est-ce à Laval ou à Saint-Calais que Lothaire rejoignit son armée ? Nous pensons avec Adrien de Valois que ce fut à Laval.

Nous ignorons si la position de Saint-Calais permet la traduction de *Matvallis* par *bonne vallée*, *bonneval* ; la situation de Laval ne paraît pas s'y prêter. Aussi nous avons interprété *Madvallis* comme s'il devait y avoir *Med vallis*, vallée de mi-chemin, de mi-voie, et nous avons vu que cette désignation convenait à Laval, qu'elle avait été donnée à la Mayenne par le poète Lucain et qu'il ne la lui avait probablement donnée que parce qu'elle appartenait antérieurement au local de Laval⁴.

Il y aurait au sujet de la révolte de Lothaire plusieurs rapprochemens à faire entre nos traditions lavalloises et l'histoire véritable. Nous ne le pouvons faire convenablement dans une digression déjà trop longue.

Nous revenons à la forêt de Mayenne et nous nous résumons en ce qui la concerne. Elle a reçu son nom de la rivière, qui elle-même l'aura pris à la fois de sa situation *meduana*, *media-via*, et des rochers dont elle est parsemée, *maën*. Ce nom n'aura été donné au château et à la ville de Mayenne que parce qu'il était devenu celui de tout le canton.

Nous dirons également de Craon, que son nom primitif a dû être aussi *Castellum in pago credonensi*. Puisque nous ne voyons pas d'autre nom à la forêt que celui de Craon, nous en inférons que c'était le nom ancien de tout le canton, soit que ce mot ait été l'aspiration conservée au mot *rhodonensis*⁵, ou que Craon soit le *chronio* ou *chronium* mentionné dans Grégoire de Tours⁶. Les noms Craon, Cran, Cranne, Crun, ne sont pas rares dans le pays ; les localités sembleraient rappeler en général d'anciens bois.

Ce que nous connaissons par la chronique de l'origine de Craon vient à l'appui de notre opinion. Ce fut un château construit dans un endroit qui portait ce nom. C'est au comte Lambert, de Nantes, qu'on en attribue l'honneur entre les années 830 et 840⁷.

Les forêts des baronnies de Laval, de Châteaugontier et de Sainte-Suzanne, portent d'autres noms que celui de ces baronnies. Ces noms sont anciens, ceux des villes ou baronnies sont plus récents.

⁴ Quant à la traduction du mot *villa* par *Domaine*, nous la croyons exacte, mais c'est en prenant ce dernier terme dans son acception la plus large. Notre mot *ville* vient évidemment de *villa*, et Paris a pu être une *villa*, c'est-à-dire, un domaine particulier. Il n'y aurait donc rien à conclure pour ou contre l'importance de Laval, de l'emploi du mot *villa*. *Madvallis* était-il village, bourg, château ? la question demeure entière. S'il y avait quelque présomption à tirer du terme employé par l'historien, ce pourrait être que ce serait à titre de domaine particulier que *Matvallis* aurait été choisi pour le campement de l'armée en attendant l'arrivée de Lothaire ; ce qui, pour le dire en passant, reviendrait à ce que rapportent les chroniques qui font remonter l'origine de Laval à Walla. Walla était l'un des principaux partisans du prince rebelle ; l'armée aurait placé son camp sur les terres qui lui appartenaient.

⁵ Mémorial, t. 1, page 31.

⁶ Craon et ses barons, page 4.

⁷ La révolte de Lothaire contre son père, dont nous avons déjà parlé, aurait-elle été l'occasion de l'érection de Craon, aussi bien que de Laval, Craon, sur les domaines de Lambert, comte de Nantes et Laval, sur ceux de Walla, le premier général, le second conseiller du prince rebelle ? C'est aussi à Cossé-le Vivien que dût avoir lieu la bataille où le comte Vivien fut tué. Ici les traditions si souvent en désaccord avec l'histoire s'accordent trop avec elle pour élever des doutes à ce sujet.

La forêt de Laval porte le nom de *Concise*, ce qui semble accuser une origine latine. Le mot *concisus* signifie *coupé, tranché, partagé*. Cette forêt ne serait-elle originairement qu'un démembrement à l'époque romaine, de la grande forêt du pays, la forêt de Mayenne ?

Le nom de Laval est nécessairement beaucoup plus récent, il est tout français. Il date de la fin du X^e siècle. A cette époque la plupart de nos villes et châteaux prirent comme surnom le nom de leurs seigneurs : Mayenne la Juhel, Sillé-le-Guillaume, Château-Gontier, Saint-Hilaire-du-Harcouet, etc. Ce fut alors, sans doute, que le château établi à Medvallis changea de nom : de Vallée ou Val-Mitoyen, il se nomma *Val-Guyon* dans les chartes *Castrum vallis-guidonis* ou seulement *de valle*. Ceci est une nouvelle présomption en faveur du nom primitif Med-vallis, C'est une preuve que la portion du nom *Val* ou *Vallis* existait déjà distinct du surplus de ce nom qui ne pouvait être qu'une première qualification donnée à la vallée. Guy n'avait pas son château dans la vallée, mais sur la hauteur. Si ce château a pris le nom de la vallée, c'est que la vallée était connue et avait son nom particulier, antérieurement à l'existence du château⁸.

La forêt de Châteaugontier porte le nom de Valle. Ce nom semble venir aussi de *vallis, vallée*, sans doute par rapport à sa position près de Chemazé, l'un des points les plus élevés du midi du département. Ce nom lui serait ainsi conservé comme à la forêt de Concise, depuis l'époque romaine, ç'aurait alors été une portion, un triage d'une forêt plus considérable. La baronnie de Châteaugontier est de l'an 1057. Le comte d'Anjou construisit sur le territoire de Bazouges *basilicæ*, un château qu'il remit à l'un de ses officiers, du nom de Gontier. La baronnie de Châteaugontier ne paraît pas avoir eu l'importance des quatre autres ; il en fut de même de la forêt qui y fut jointe : elle fut peu considérable.

La forêt de la baronnie de Sainte-Suzanne n'était autre que la Charnie, forêt immense, dont la ville et le château de Sainte-Suzanne occupaient à peu près le point central. Le nom de Sainte-Suzanne ne saurait remonter au-delà de notre première race. Il n'en est pas fait mention avant le XI^e siècle. Le château serait-il une érection normande des comtes de Blois, seigneurs par conquête d'une portion considérable du Maine, comme on le voit par les chartes de restauration de l'abbaye d'Évron, en 987 et années suivantes ? Le nom de la Charnie est d'une date bien antérieure. Le mot *carneia* ou ses dérivés, est fréquent dans les pays de l'ancienne Celtique, en Angleterre et en France. On lui donne plusieurs significations. Il semble que l'on y voit ordinairement attachée une idée de consécration comme on le trouve à Carnack en Bretagne, dans le pays Chartrain, Carnutes, etc.⁹.

La forêt de Charnie pourrait avoir été la forêt sacrée, ce qui dans la circonstance s'allierait bien avec l'idée qu'entraîne presque involontairement le nom du peuple ou de la tribu qui se trouvait en arrière de cette forêt. Les *Diablintes* ou *Diaoulites*, que l'on fasse venir leur nom de la racine gréco-latine *dia* ou de la racine celtique *diaou, diou*, présenteront toujours à l'esprit l'idée de démons ou de génies, ie pays des démons ou des génies.

Nous avons passé en revue les noms des forêts principales de nos cinq grandes baronnies¹⁰.

Il serait trop long de parler en détail des forêts et bois des baronnies du degré

⁸ Pourquoi la Val-Guyon et non le Val-Guyon ? Ceci indique encore une époque, celle où le français, ne faisant que de se dégager du latin, hésitait sur le genre à donner aux mots issus de la racine *vallis*. Cette racine du genre féminin devait naturellement produire des mots féminins : Laval-Guyon, La Vaux-Guyon, Vautorte, Bonneval, Valsainte. Ce n'est que plus tard, qu'en raison des terminaisons, *val* et *vaux* sont devenus masculins, tandis que *vallée* est resté féminin.

⁹ Telle peut être aussi l'origine d'Ernée, qui n'est que le mot Charnie ou Charnay, adouci par l'enlèvement de l'aspiration *ch*. Le MÉMORIAL, t. 1 page 31, cite plusieurs exemples d'un adoucissement semblable.

¹⁰ Le *Mémorial*, tome 1^{er}, page 119, a déjà parlé de la forêt de Langé (Langets dans Cassini), dépendance également de la baronnie de Sainte-Suzanne.

inférieur.

Les bois d'Entrammes, de la Chapelle, de Villaines, existent encore du moins en grande partie. Les bois de Mortier-Crolles, s'ils existent, ne nous sont pas connus, ils peuvent se trouver sur le territoire de Segré, en dehors de nos limites. Tous ces bois devaient être des démembrements des grandes forêts qui couvraient originellement le pays. Misdon était la forêt de la baronnie de Saint-Ouen-des-Toits, qui relevait de Mayenne, quoique jointe à la seigneurie de Laval.

La forêt de Pail passe pour avoir été très-importante, elle n'existe plus qu'en partie ; celle de Villaines doit en être un démembrement. L'origine du mot Pail ne nous est pas connue, nous ignorons également s'il y eut une baronnie de ce nom.

Toute baronnie devait avoir sa forêt, et une abbaye était une baronnie : de là les forêts de Clermont, de la Roë, de Bellebranche, de Fontaine-Daniel. Evron n'avait peut-être pas de forêt en titre, plusieurs bois séparés en tenaient probablement lieu.

La loi obligeant le baron à conserver les forêts, les mœurs venaient ensuite en aide à la loi : à l'instar du baron, tout châtelain voulait avoir sa forêt ou son bois. Bergaud, Brée, Hermetz, et la belle-forêt de Bourgon, ne paraissent avoir jamais relevé que de simples châtelainies.

Au nord de Mayenne, il existait une autre grande forêt que nous n'avons pas eu occasion de citer, celle du Passais ; elle a entièrement disparu du sol, peut-être faute de baronnie locale chargée de veiller à sa conservation. On ne doit pas craindre de l'avancer : sans l'établissement baronnial du moyen-âge, un bien petit nombre de nos forêts serait parvenu jusqu'à nous.

Nous nous hasarderons à émettre une opinion sur le nom du Passais. Le mot *Passus* indique souvent un *chemin*, un *passage*, mais n'indiquerait-il pas aussi des limites et un passage ou un terrain contesté entre voisins ? Dans cette idée ne pourrait-on pas interpréter la forêt du Passais par la *forêt contestée* ou *du pays contesté* ?

Le Maine ne s'arrêtait pas primitivement comme de nos jours à une petite distance de Gorrion, d'Ambrières et de Lassay ; il comprenait l'arrondissement actuel de Domfront, s'avancant jusqu'aux environs de Tinchebray, au sommet de la ligne de hauteurs qui a ses versants dans la Mayenne. Tout ce pays dût être enlevé à notre province et joint à la Normandie à l'époque du traité de Saint-Clair, sous Charles le Simple et le duc Rol en 912. Le Passais serait-il demeuré alors en litige, et la distinction du Passais normand d'avec le Passais manceau, comme ailleurs on partagea le Vexin normand d'avec le Vexin français, ne serait-elle pas une présomption de ce litige ?

Il se trouve dans cette partie de l'ancien Maine, cédée au duc Rol, une autre forêt dont le nom mérite peut-être encore ici une mention, la forêt d'*Andaines*. Ce nom rappellerait-il celui des Andes, Andegaves ou Angevins qui, au dire du poète Lucain, avaient cherché un refuge dans les brouillards de la Mayenne ? Les lieutenants de César auraient-ils poursuivi la tribu fugitive jusqu'à ce point et serait-ce là la contrée dont la rudesse et l'âpreté auraient enfin offert un refuge aux exilés ? Si l'on devait s'arrêter aux épithètes redoublées du poète Lucain, notre patriotisme de localité nous porterait à penser que les Angevins remontèrent en effet bien haut dans le pays le long des bords de notre belle rivière, s'ils en revinrent avec le triple dédain renfermé dans ces trois mots : *nebulis, marcere et perosus* !

Après avoir parlé de nos forêts à une époque où elles pouvaient encore ressembler aux forêts vierges du nouveau monde et exposé le peu de notions que nous pouvons retirer de plusieurs de leurs noms, nous dirons aussi quelque chose des causes qui ont amené leur destruction.

Nous ne parlerons en particulier que de la forêt de Concise ou de Laval. Les mêmes causes de destruction ont dû exister ailleurs.

Le moyen-âge aima les forêts ; leur conservation fut confiée par la loi du pays aux barons des divers degrés ; mais le moyen-âge aima mieux encore les villages et les

populations nombreuses. On crut sans doute faire beaucoup dans l'un et l'autre intérêt, et, sans le vouloir, la forêt fut sacrifiée au village. Ce que les villages auraient détruit en peu d'années, si le pouvoir baronniale n'y avait mis obstacle, ils l'ont détruit à l'aide du temps par l'effet de chartes octroyées dont personne ne connaissait la portée. Les villages ont transformé les forêts, parcelle à parcelle, en terres vaines et vagues ; quelques-unes de ces terres ont été livrées à la charrue, d'autres en grand nombre sont demeurées landes, presque aucune n'a été replantée ou ressemée en bois.

Quand, pour une cause quelconque, le seigneur propriétaire d'une forêt, voulait construire un village sur un point, il concédait d'abord sous une rente à peu près nominale, le sol de ce village et des terres à l'entour. Jusque là il savait ce qu'il faisait, il agissait en bon père de famille. Mais à ces bienfaits il en joignait un autre, celui de la concession de droits en la forêt. Quelqu'insignifiants que pussent paraître ces droits à l'origine, semblables à l'étincelle cachée qui renferme l'incendie, ils ont fini par dévorer les forêts.

Il y a des siècles sans doute que le règlement des droits d'usage sur une chose déclare ces droits égaux au tiers de la chose toute entière. Quand le seigneur de Laval a donné à un village droit d'usage en sa forêt, il lui a ainsi concédé un droit égal au tiers de la forêt tout entière. Il est bien permis de penser que ce seigneur ignorait quelles conséquences on tirerait un jour des termes de sa concession.

A part ces conséquences légales, le seul exercice du droit d'usage ne devait-il pas amener à la longue la destruction des forêts ?

Voici quels étaient les droits du village du Bourg-Nouveau en Saint-Berthevin sur la forêt de Concise.

De prendre bois mort et mort bois (bois sans avenir qui dépérit sur pied), pour son chauffage ; ce droit s'exerçait à discrétion ;

De prendre bois vif *par montrées* pour les réparations et réédifications du village, sous une rente annuelle de cinq sols tournois au profit du ségrier de la forêt pour ses peines de *merquer* lesdits bois ;

De prendre *pierres et chailloux maçonneaux* en la forêt ; quand il est nécessaire de réparer et édifier dans le village ;

D'y mener paître et pasturer les bestiaux ;

Enfin, de mettre et *pasnaiger* ses porcs en franc *pasnaige* payant seulement cinq deniers au châtelain de Laval *pour les escripts et registres en son papier journal*¹¹.

Que l'on compte les villages répandus dans la forêt de Concise, leurs droits étaient probablement de la même nature, et que l'on juge si tous ces titres de concessions ne formaient pas dans leur ensemble la grande charte de destruction de la forêt !

Deux causes incessamment en action devaient amener ce résultat. L'usager, par l'effet de son droit, détruisait le bois et réduisait le sol à la nature de terre vaine et vague ; le seigneur de son côté, dans l'impossibilité de replanter ou ressemer en présence des usagers, n'avait plus d'autre parti à tirer de ses terres vaines et vagues que de les aliéner.

Nul doute qu'il n'y ait aujourd'hui quelques parcelles de bonnes terres que les derniers siècles virent en bois ; mais combien n'y en a-t-il pas davantage de médiocres et de

¹¹ La prise de bois concerne le ségrier, plus tard le maître des eaux et forêts, le pasnage et glandée concernent le châtelain ; le premier est l'officier spécial de la forêt, le dernier l'officier ordinaire de la seigneurie. En même temps que la prise de bois était reconnue un droit exceptionnel ressortissant d'une juridiction exceptionnelle, le droit de glandée était-il censé du droit commun, dont l'officier ordinaire devait connaître ?

mauvaises ? Combien de nos landes actuelles furent des forêts au moyen-âge ?¹²

Impuissant pour s'opposer aux causes de destruction dont nous avons parlé, le moyen-âge y chercha du moins un palliatif. Ce fut la réformation, *la réforme*.

Des commissaires étaient demandés à la cour supérieure, au parlement, ayant pouvoir pour se faire présenter les titres des usagers et prétendant droits, *réformer* les abus et remettre les choses autant qu'il se pouvait faire dans leur état ancien. A Laval, la comtesse Renée de Rieux, autrement dite Guyonne la folle, femme séparée de biens de Louis de Sainte-Maure, marquis de Nesle, à qui elle avait porté le comté en 1547, paraît avoir *maltraicté* sa forêt ; après elle, René de Rieux, seigneur de la Feillée (en Alexain), curateur du comte Guy XIX (Paul de Coligny), en entreprit la réforme.

Les droits du Bourg-Nouveau furent contestés. Il arriva dans ce procès une chose que le curateur du comte de Laval n'avait peut-être pas prévue. Dans ses moyens contre les usagers le seigneur de la Feillée avait cité les baillées et arrentemens faits à diverses époques par les seigneurs de Laval, sans contestation de la part des usagers prétendus. Le défendeur était un sieur Esmangeard, prenant les titres de propriétaire, marchand à Laval, et en même temps châtelain de Laval. Voici ce que répondait pour lui le 29 juillet 1575, le sieur Havin, son avocat. Après avoir dit que les droits des usagers n'avaient pas été débattus lors de ces arrentemens, il ajoute : « Ce qui est à considérer tellement qu'il est assez à temps à demander du jourd'hui et insister contre mondit seigneur le comte de Laval ou son curateur, et les poursuivre à ce qu'il ait à réduire et remettre ladicte forest en son entier comme elle estait auparavant lesdictes baillées et arrentemens desdictes places vagues et frottes (*sic*) comme ledict défendeur se rend du jourd'hui demandeur à la dicte fin. D'autant qu'au préjudice dudict deffendeur et de son droit d'usage et féage (probablement fouage, chauffage) qu'il a en ladicte forêt, et pour raison duquel il paie et continue grandes charges, debvoirs et aultres redevances par chacuns ans, mondict seigneur n'avoit peu ne deu faire telles baillées et arrentement desdites places frottes ou vacques, dépendantes de ladicte forêt et en laquelle ledict deffendeur a droit d'usaige et féage comme dict est. Ce qui fait à considérer grandement à raison que par lesdictes baillées et arrentemens il a diminué et fait préjudice auxdits usaigers et féagers *de la moitié ou à tout le moins d'une tierce partie et plus du montant de ladicte forêt de Concise, qui est et serait presque tout le droit que mondict seigneur le comte de Laval pourrait prétendre et demander en ladicte forest de Concise.* »

Le droit est parfois une chose singulière parmi les hommes. N'est-ce pas ici l'histoire de la lice et de sa compagne ? Vous avez permis au village de prendre du bois et de laisser divaguer ses bestiaux, et, ce titre en mains, le village vous défend, à vous, de rien aliéner : si vous l'avez fait, son avocat compte et calcule : la portion de vos droits ne serait-elle pas absorbée ? Ce qui reste de la forêt n'est plus à vous, retirez-vous, le seul propriétaire est désormais ce village qui vous doit sa naissance. Qu'appelle-t-on révolutionnaire ? Ce droit en vertu duquel, pour un motif ou pour un autre, on pousse le maître dehors et l'on se met à sa place. Les principes révolutionnaires en France ne datent pas tous, comme on voit, de l'année 1789.

Au reste, nous ignorons comment se termina le procès des usagers de la forêt de Concise ; il est probable qu'il y eut désistement ; car d'une part, le sieur Esmangeard se rendit lui-même acquéreur de nouvelles concessions faites le 11 août 1582, le long du chemin du Pont-Allain ; et d'un autre côté le maître des eaux et forêts du comté, remplaçant l'ancien ségrier, continua de délivrer des permis pour abat de bois. Le 20 septembre 1610, Daniel Péliisson, sieur de la Baronnière, maître des eaux et forêts du comté de Laval, signa une permission pour la prise du bois nécessaire à la confection de

¹² D'après la tradition, les halles d'Evron sont provenues de la lande dite *Lande Royale*. Des baux assez récents et les souvenirs locaux attestent l'existence du bois sur cette lande : il n'y est pas resté un seul arbre. La lande est de deux cents hectares. Au XVI^e siècle, il existait dans le même canton un bois des Trois Solaires de cent cinquante journaux ; ce sont aujourd'hui des landes. Sur combien d'autres points les titres ou les souvenirs présenteraient des faits semblables ? Les landes d'Orange en Saint-Jean-sur-Mayenne se nomment dans les titres, les bois d'Orange.

quinze milliers d'essantes.

Nous ignorons aussi comment ces usages furent abolis ; ils ne paraissent pas avoir existé en 1707 : un aveu de cette année n'en fait aucune mention.

Le procureur du comté fit ses réserves concernant six sols de devoirs aux termes d'Angevins que le déclarant disait ne pas connaître. Ce sont là les devoirs que l'avocat Habin appelait, en 1575, de grandes charges. Ces réserves donnèrent au procureur le temps nécessaire pour faire des recherches. Il y vit probablement que l'intérêt de monseigneur de Laval était de ne pas réveiller des devoirs que quelque nouvel avocat se serait empressé de reconnaître pour rappeler de son côté des droits bien autrement importants ?

Au milieu des désastres de nos guerres civiles de la révolution, lorsque Jean Chouan, simple paysan, donnait son nom à l'un des plus célèbres épisodes de ce long drame, et que le prince de Talmont soutenait non moins noblement sur le territoire de son comté, la cause de la monarchie, il y eut une nouvelle et dernière concession à la manière ancienne dans *Misdon*. Le prince, pour reconnaître les services du paysan, lui concéda à perpétuité le droit de prendre son chauffage dans le bois. La forêt était alors dite nationale et les contractants étaient proscrits l'un et l'autre. Ils avaient confiance dans l'avenir de leur pays. Ils périrent l'un et l'autre et cependant cette confiance en la France ne fut pas trompée !

Ayons aussi confiance en la France, mais qui nous rendra nos forêts ?

G.D.

P.-S. Nous avons dit dans le cours de cet article qu'un nom moderne donné à une forêt pouvait indiquer en général un démembrement, un triage d'une forêt ancienne plus considérable ; cela nous paraît vrai dans nos contrées, mais nous ne voudrions pas étendre cette règle ou cette présomption à d'autres parties de la France plus anciennement défrichées et cultivées, où par conséquent les noms anciens se sont plus facilement effacés par l'action du temps. Les forêts de Fontainebleau, d'Orléans, de Compiègne, ont porté autrefois d'autres noms qui peuvent n'être plus connus aujourd'hui, cette dernière notamment s'est appelée de Guyse, *Cotia silva* (Vély, Règne de Dagobert III) ; nous n'en tirons pas la conséquence comme dans nos cantons que ces grandes forêts ne sont que des démembrements de forêts plus considérables. Nous ne pouvons avoir une règle uniforme pour les rives de la Seine et celles de la Mayenne : le centre d'activité des Gaules se trouvait sur les bords de la Seine du temps de Julien, en 355 ; la Mayenne devait être un pays tout nouveau, encore bien rapproché de son état de nature, en 800, sous Charlemagne.